

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

# ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

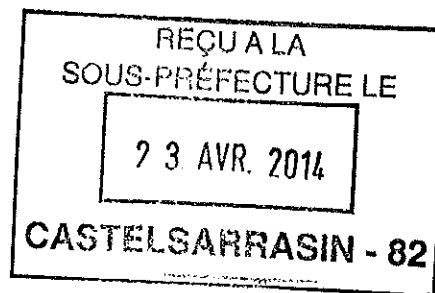
*DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> - 1*

**OBJET :** COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvrant aux Communes la possibilité de former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal et constituées pour toute la durée du mandat,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Est approuvée la composition des différentes Commissions Communales, telle que celle-ci est fixée dans le tableau annexé à la présente délibération.

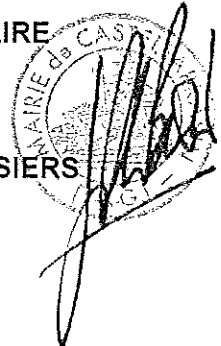
Ces Commissions sont constituées pour toute la durée du mandat.



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE



J-Ph BESIERS

Adoptée à l'unanimité des votants

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :  
Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014 .....  
Publication le : 23/4/2014 .....  
Notification le : .....

**ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les Commissions

COMMISSIONS	MEMBRES			
	Adjoint Vice-Président	Conseiller délégué	Majorité	Opposition
Affaires sociales	Mme ROBIN N.	Mme BETIN N.	Mme DULUCQ M. Mme TRESSENS Ch. Mme QUEVAL G. Mme PECCOLO M-Ch.	Mme LOUBIERES-ARNAL M.
Développement économique - Infrastructures communales	M. REMIA A.	M. BENECH R. M. IMBERT J-P.	M. FERVAL J-Ph. Mme CAMPOURCY V. Mme RIEDI S. M. FRANCERIES Ph.	M. BONNEVIE J-P.
Vie Culturelle - Tourisme - Environnement - Cadre de vie	Mme BAJON-ARNAL J.		Mme BETIN N. Mme FERNANDEZ F. Mme TRESSENS Ch. M. FRAICHE J-P.	Mme GAMBARA C.
Sport - Vie associative	M. KOZLOWSKI E.		M. DURIEU M. M. LANNES S. M. DAL CORSO M. M. IMBERT J-P.	M. CHAUDERON B.
Affaires scolaires	Mme HURREAU N.	Mme TRESSENS Ch.	Mme AUGÉ C. Mme DULUCQ M. Mme PECCOLO M-Ch. Mme FERNANDEZ F.	Mme HAUDELAYOUS A.
Finances - Administration générale - Personnel	M. PONS M.		M. REMIA A. M. FERVAL J-Ph. M. COSTES Th. Mme FERNANDEZ F.	M. CHAUDERON B.
Commerce - Vie urbaine - Fêtes et cérémonies	Mme CARDONA M.		Mme RIEDI S. M. FERVAL J-Ph. Mme AUGÉ C. Mme QUEVAL G.	Mme HAUDELAYOUS A.
Agriculture et animations agricoles - Abattoir	M. COSTES Th.		M. LALANE J-A. M. PONS M. M. FRAICHE J-P. M. FRANCERIES Ph.	M. ANGLES A.
Urbanisme - PLU - Aménagement foncier	Mme CAMPOURCY V.		M. BENECH R. M. DAL CORSO M. M. LANNES S. Mme BAJON-ARNAL J.	M. ANGLES A.



Vu, pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 17.04.2014 A Castelsarrasin, le 23.04.2014  
Le Maire



DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2a)***

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (17.04.2014) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. -  
Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. – FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -  
LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. -  
Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. -  
Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. -  
ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

Vu le décret n° 95-652 du 6 mai 1995, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, de fixer le nombre des membres élus et nommés, appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale et de désigner les membres élus,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal fixe à 7, en sus du Maire, Président de droit, le nombre paritaire des représentants élus et nommés, appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Suffrages exprimés : 33

Liste « Pour Castel tout simplement » : 27 voix - 6 membres

Liste « Castel d'Abord » : 6 voix - 1 membre

Les membres représentants le Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont :

- Mme ROBIN Nathalie (27 voix)
- Mme BETIN Nadia (27 voix)
- Mme QUEVAL Geneviève (27 voix)
- Mme PECCOLO Marie-Christine (27 voix)
- Mme DULUCQ Martine (27 voix)
- Mme TRESSSENS Christiane (27 voix)
- Mme LOUBIERES-ARNAL Monique (6 voix)



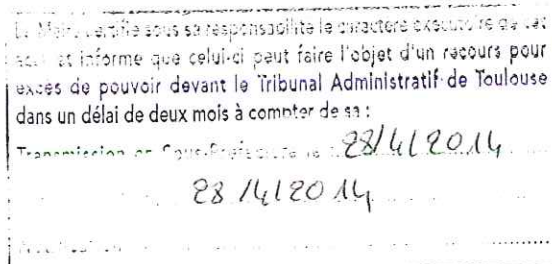
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE



J-Ph. BESIERS



***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

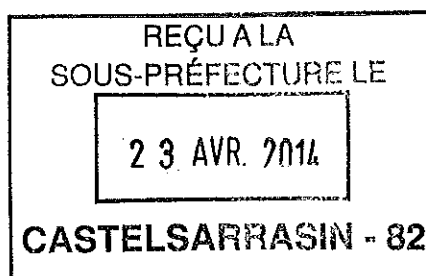
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2b)***

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. – FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 22 du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire 5 membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission Réglementaire d'Appel d'Offres, présidée de droit par le Maire,

CONSIDERANT que les 5 membres du Conseil Municipal sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à scrutin secret,

CONSIDERANT qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suffrages exprimés : 33

Liste « Pour Castel tout simplement » : 27 voix - 4 titulaires et 4 suppléants

Liste « Castel d'Abord » : 6 voix - 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal a élu pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, en plus du Maire, Président de droit :

Membres Titulaires :

- M. PONS Michel (27 voix)
- M. BENECH Robert (27 voix)
- Mme CAMPOURCY Véronique (27 voix)
- M. KOZLOWSKI Eric (27 voix)
- M. BONNEVIE Jean-Pierre (6 voix)

Membres Suppléants :

- M. FERVAL Jean-Philippe (27 voix)
- M. COSTES Thierry (27 voix)
- Mme HURREAU Nadia (27 voix)
- M. FRAICHE Jean-Pierre (27 voix)
- M. CHAUDERON Bernard (6 voix)



DIT que les membres ci-dessus sont élus à titre permanent pour toutes les compétences réglementaires relevant de la Commission d'Appel d'Offres, sauf élection modificative de l'Assemblée.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33

Présents : ..... 33

Votants : ..... 33

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014

Publication le : 23/4/2014

Notification le : .....

LE MAIRE

J-Ph BESIERS

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## *EXTRAIT*

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

*DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2c)*

**OBJET :** ELECTION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE  
COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. -  
Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -  
LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. -  
Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. -  
Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. -  
ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...



**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à l'élection de délégués dans les divers Etablissements Publics de Coopération Intercommunale où siègent des représentants communaux,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal élit les membres appelés à siéger au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, tel qu'énuméré dans le tableau annexé à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE

J-Ph BESIERS



Adoptée à l'unanimité des votants

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23.4.2014.....

Publication le : 23.4.2014.....

Notification le : .....

DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

ORGANISMES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Majorité	Opposition	Majorité	Opposition
<b>DELEGUES ELUS</b>				
SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA VALLE DE LA SERE	M. LANNES		M. DAL CORSO	
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHI CASTELSARRASIN-MOISSAC	M. BESIERS			
SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE CASTELSARRASIN	M. BESIERS M. DAL CORSO			
SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE	M. KOZLOWSKI		M. REMIA	
SYNDICAT DE LA GIMONE	M. LALANE		M. COSTES	
SYNDICAT DES VALLEES ET TERRASSES DU TARN ET DE LA GARONNE	M. BESIERS M. DURIEU		Mme BAJON-ARNAL Mme PECCOLO	

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du... 17/04/2014...  
A Castelsarrasin, le 23/04/2014  
Le Maire



*[Handwritten signature]*

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE  
23 AVR. 2014  
CASTELSARRASIN - 82

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

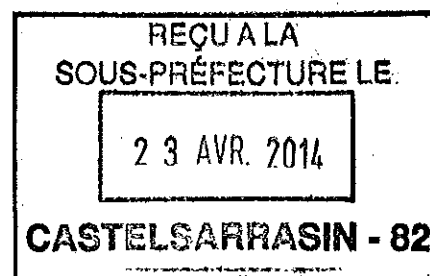
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2d)***

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (17.04.2014) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mmé RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation de délégués dans les organismes extérieurs où siègent des représentants communaux,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne les membres appelés à siéger au sein des organismes extérieurs, tel qu'énuméré dans le tableau ci-joint.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

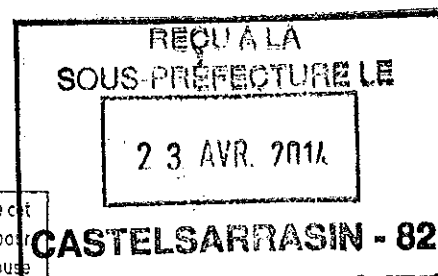
Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE

J-Ph BESIERS

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

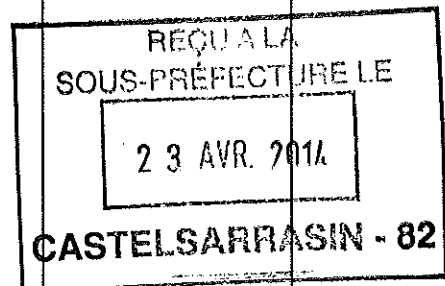
Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

## DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

ORGANISMES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Majorité	Opposition	Majorité	Opposition
AGENCE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Mme BAJON-ARNAL			
ASSOCIATIONS DES TERRITOIRES TRAVERSES PAR LA LGV	M. BESIERS M. LALANE			
BASE DE LOISIRS DE TARN-ET-GARONNE (Saint-Nicolas de la Grave)	Mme BAJON-ARNAL M. DURIEU			
BUTAGAZ : COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)	M. FERVAL		M. FRAICHE	
COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER	- Le Maire, membre de droit		Mme CAMPOURCY	
COMMUNES DU CANAL DU MIDI ET DU CANAL LATERAL	M. BENECH		Mme CAMPOURCY	
COS (Comité des Œuvres Sociales)	Mme ROBIN			
INSERTION : COMMISSION LOCALE	- Le Maire, membre de droit		Mme ROBIN	
MTGI (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative)	M. PONS		M. REMIA	
REFI	- Le Maire, membre de droit Mme ROBIN Mme HURREAU Mme BAJON-ARNAL			



Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du... 17... 04... 2014  
A Castelsarrasin, le 23.04.2014  
Le Maire



DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

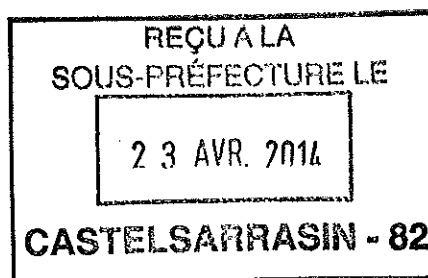
**DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2e)**

**OBJET :** DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « CRECHE PARENTALE – LA RONDE ENCHANTEE »

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. – FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association « Crèche parentale – La Ronde Enchantée »,

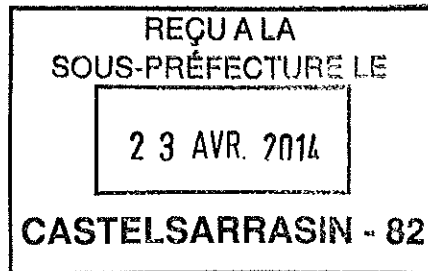
Considérant qu'il convient, après le renouvellement général des Conseils Municipaux, de désigner 2 délégués de la Commune devant siéger au Conseil d'Administration de ladite Association,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne :

- Mme ROBIN Nathalie
- Mme QUEVAL Geneviève

déléguées au Conseil d'Administration de l'Association « Crèche parentale – La Ronde Enchantée », **avec voix consultative**, chargées de contrôler l'utilisation des subventions municipales et de coordonner les activités de la crèche avec les autres services d'accueil de la petite enfance.

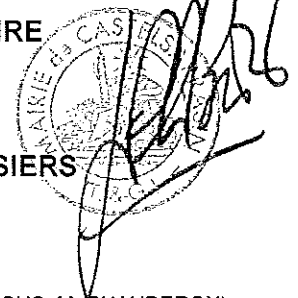


AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014 .....

Publication le : 23/4/2014 .....

Notification le : .....

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

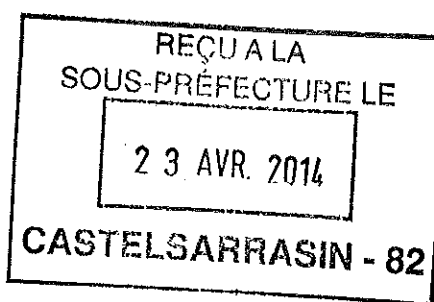
*DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2f)*

**OBJET :** DESIGNATION DES DEUX DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DE  
L'ASSOCIATION « ESPACE LOISIRS »

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. -  
Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -  
LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. -  
Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. -  
Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. -  
ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...



**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

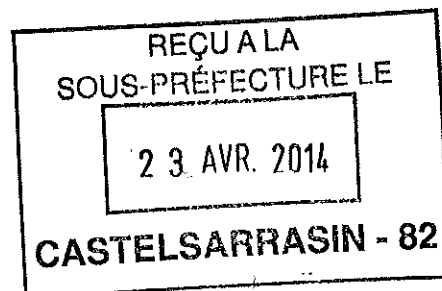
Considérant que, par suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner les deux délégués de la Commune auprès de l'Association « ESPACE LOISIRS »,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne :

- Mme QUEVAL Geneviève
- Mme AUGÉ Céline

pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association « Espace Loisirs » **sans voix délibérative.**

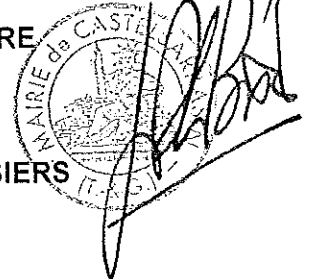


AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

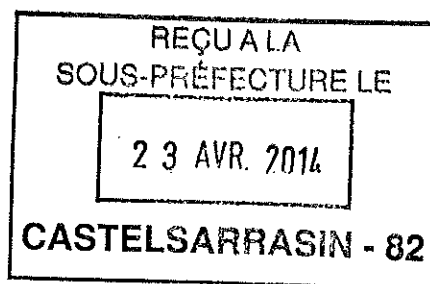
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2g)***

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX A LA CHAMBRE DES METIERS  
– CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. -  
Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. – FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -  
LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. -  
Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. -  
Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. -  
ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

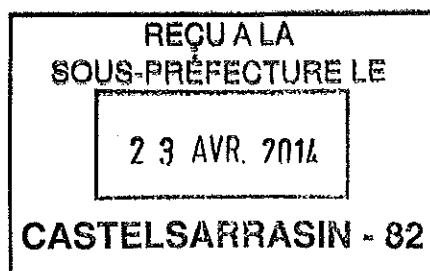
Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein de la Chambre des Métiers – Centre de Formation des Apprentis,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne comme délégués de la Commune à la Chambre des Métiers – Centre de formation des Apprentis :

- Mme CARDONA Muriel
- Mme AUGÉ Céline
- Mme RIEDI Sylvie
- M. FRANCERIES Philippe
- M. IMBERT Jean-Paul
- Mme QUEVAL Geneviève

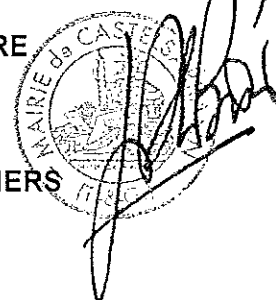
Il est précisé que Mesdames CARDONA Muriel et AUGÉ Céline siégeront au Conseil d'Administration du Centre de Formation des Apprentis.



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE



J-Ph. BESIERS

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

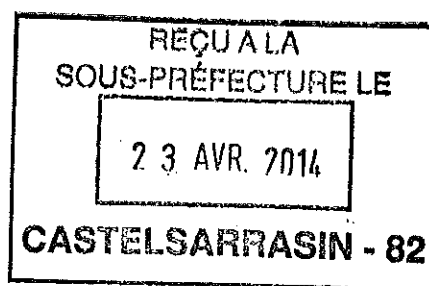
**DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2h)**

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « LA LYRE »

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein de l'Association « La Lyre »,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne pour siéger, à titre consultatif, au sein du Conseil d'Administration de l'Association « La Lyre » :

- Mme BAJON-ARNAL Jeanine
- Mme BETIN Nadia

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

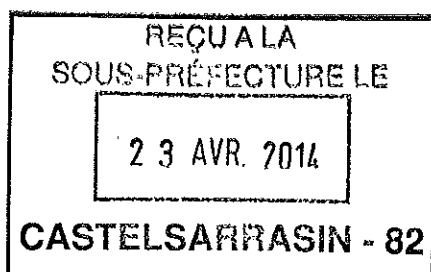
LE MAIRE



J-Ph. BESIERS

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

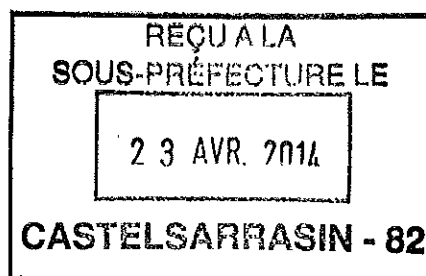
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2i)***

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE TARN-ET-GARONNE »

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

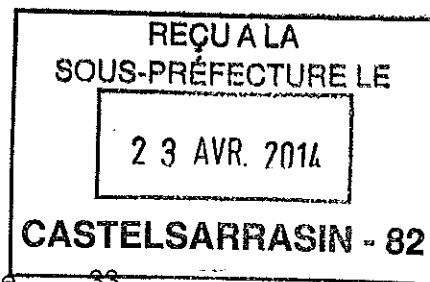
Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein de l'Association « Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de Tarn-et-Garonne »,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne comme délégués de la Commune au sein de l'Association « Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes de Tarn-et-Garonne » :

- M. DURIEU Max
- M. IMBERT Jean-Paul

Il est précisé que M. DURIEU Max siègera au Conseil d'Administration de ladite Association.

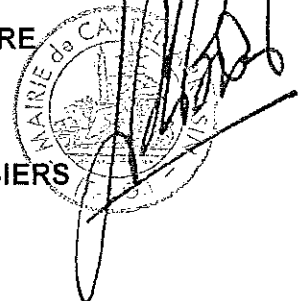


AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE

J-Ph. BESIERS



Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

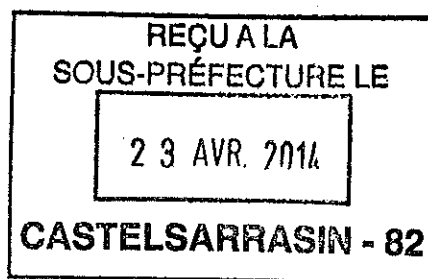
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2j)***

**OBJET :** DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE ET DE RELATIONS AVEC L'ARMEE

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. – FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...



**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du Ministère de la Défense en date du 18 février 2002,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers Municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune en charge des questions de Défense et, de manière générale, des relations avec l'Armée, et de son suppléant, en cas d'empêchement du titulaire,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur FERVAL Jean-Philippe est désigné en tant que Délégué titulaire à la Défense et en charge des relations avec l'Armée.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur FRAICHE Jean-Pierre, désigné en tant que suppléant.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33



LE MAIRE  
J-Ph BESIERS



Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

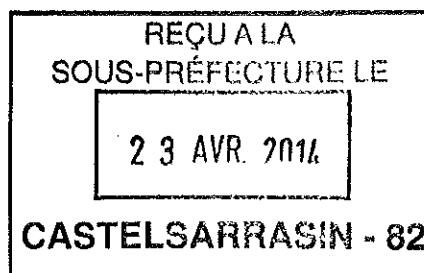
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> – 2k)***

**OBJET :** DESIGNATION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DES  
PREMIER ET DEUXIEME DEGRES

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. -  
Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -  
LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. -  
Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. -  
Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. -  
ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.  
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

**EXPOSE DES MOTIFS**

VU l'article L 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation de délégués dans les organismes extérieurs où siègent des représentants communaux et notamment dans les établissements scolaires des premier et deuxième degrés,

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal désigne les membres appelés à siéger au sein des établissements scolaires des premier et deuxième degrés, tel qu'énuméré dans le tableau ci-annexé à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 33  
Présents : ..... 33  
Votants : ..... 33

LE MAIRE

J-Ph BESIERS



Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Notification le : .....

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1<sup>er</sup> ET 2<sup>ème</sup> DEGRES

ETABLISSEMENTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Ecole de Courbieu (2 titulaires)	Mme ROBIN N. Mme DULUCQ M.	
Ecole Primaire Jules Ferry (2 titulaires)	Mme BAJON-ARNAL J. Mme TRESSSENS Ch.	
Ecole Maternelle de Cassenel (2 titulaires)	Mme BAJON-ARNAL J. Mme TRESSSENS Ch.	
Ecole Louis Sicre Primaire (2 titulaires)	Mme CAMPOURCY V. M. FRANCERIES Ph.	
Ecole Louis Sicre Maternelle (2 titulaires)	Mme CAMPOURCY V. M. FRANCERIES Ph.	
Ecole Marceau Faure (2 titulaires)	Mme BETIN N. Mme ROBIN N.	
Ecole Marie Curie (2 titulaires)	Mme BETIN N. Mme ROBIN N.	
Ecole Ducau Primaire (2 titulaires)	Mme AUGÉ C. Mme QUEVAL G.	
Ecole Ducau Maternelle (2 titulaires)	Mme AUGÉ C. Mme QUEVAL G.	
Ecole de Gandalou (2 titulaires)	Mme FERNANDEZ F. Mme PECCOLO M-Ch.	
Ecole des Cloutiers (2 titulaires)	Mme CAMPOURCY V. Mme PECCOLO M-Ch.	
Ecole privée Notre Dame (1 titulaire - 1 suppléant)	Mme BETIN N.	Mme ROBIN N.
Collège Flamens (2 titulaires - 2 suppléants)	Mme HURREAU N. Mme CAMPOURCY V.	Mme DULUCQ M. Mme BETIN N.
Collège Jean de Prades (3 titulaires - 3 suppléants)	Mme ROBIN N. Mme CARDONA M. Mme HURREAU N.	M. PONS M. M. FRAICHE J-P. M. IMBERT J-P.
Lycée Jean de Prades (3 titulaires - 3 suppléants)	Mme HURREAU N. Mme ROBIN N. M. PONS M.	M. FRANCERIES Ph. M. KOZLOWSKI E. Mme CARDONA M.
LEP Jean de Prades (3 titulaires - 3 suppléants)	Mme HURREAU N. M. COSTES Th. Mme BETIN N.	Mme AUGÉ C. Mme CAMPOURCY V. Mme CARDONA M.

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du 17-04-2014  
A Castelsarrasin, le 23.04.2014  
Le Maire



DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

# ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

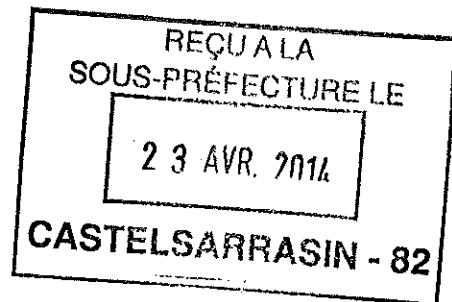
***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> - 3***

**OBJET :    FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -  
Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. -  
Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. -  
LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. -  
Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. -  
Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. -  
ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...

## EXPOSE DES MOTIFS

Le Chapitre III du Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions d'exercice des mandats locaux et d'attribution des indemnités de fonction aux élus, notamment aux articles L.2123-20 à 2123-24-1.

Ces indemnités versées au Maire et aux Elus chargés d'une délégation constituent une dépense obligatoire pour la Commune et sont fixées par le Conseil Municipal dans la limite des taux maxima prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elles sont calculées par référence au traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015 - indice majoré 821).

Les taux maxima applicables aux indemnités des Elus municipaux sont définis aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT.

Pour le Maire : 65 % de l'indice brut 1015,

Pour les Adjointes délégués : 27,5 % de l'indice brut 1015.

Comme le prévoit le C.G.C.T, CASTELSARRASIN, peut bénéficier de majorations des indemnités des élus : Chef-lieu d'arrondissement, chef-lieu de canton et Dotation de Solidarité Urbaine.

Selon l'article L.2123-24-1 du C.G.C.T, les Conseillers Municipaux délégués peuvent également percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le Maire. L'indemnité est comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales du Maire et des Adjointes.

## DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers ayant reçu délégation, comme suit, à compter du 5 avril 2014 :

Indemnité du Maire :

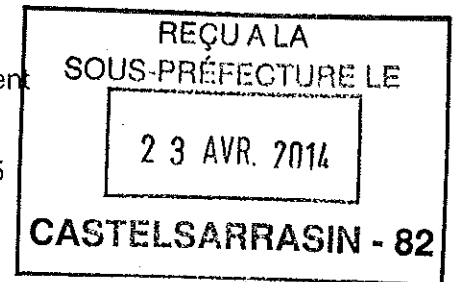
- 65 % du traitement brut correspondant à l'indice brut 1015
- Majoration de 20 % pour Commune Chef-lieu d'arrondissement

Indemnité des Adjointes :

- 19,40 % du traitement brut correspondant à l'indice brut 1015
- Majoration de 15 % pour Commune Chef-lieu de Canton

Indemnité des Conseillers Délégués :

- 21,89 % du traitement brut correspondant à l'indice brut 1015



Il est précisé que ces indemnités évolueront suivant la réglementation en vigueur et en fonction de la valeur du point d'indice brut de la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014.....

Publication le : 23/4/2014.....

Conseillers en exercice : 33

Présents : 33

Votants : 33

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

J-Ph BESIERS

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)

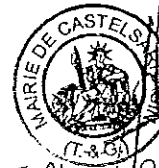
**TABLEAU ANNEXE**  
**(Article L.2123-20-1 du CGCT)**

\*\*\*\*\*

Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal :

<u>Fonction</u>	<u>Montant brut</u>
Maire .....	2.965,14 €
Adjoint (9).....	832,37 €
Conseiller Délégué (4).....	832,14 €

Vu, pour être annexé  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date du...*17/04/2014*..  
A Castelsarrasin, le *23/4/2014*..  
Le Maire



*[Handwritten signature]*  
J.-H. Bénière

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE  
23 AVR. 2014  
CASTELSARRASIN - 82

DEPARTEMENT  
DE TARN-ET-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

## ***EXTRAIT***

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

***DELIBERATION N° 04/2014/2<sup>ème</sup> - 4***

**OBJET :** DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'An deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'avril (**17.04.2014**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 11 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - M. COSTES T. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - FRAICHE J-P. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - LOUBIERES-ARNAL M. - MM. BONNEVIE J-P. - ANGLES A. - Mmes GAMBARA C. - HAUDELAYOUS A. - M. CHAUDERON B.



Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée. Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

.../...



## **EXPOSE DES MOTIFS**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes desquels le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22.

### **DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé que Monsieur le Maire reçoive du Conseil Municipal, pour toute la durée de son mandat, les délégations d'attributions suivantes :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales, utilisées par les services Publics Municipaux ;
- 2) Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, hors ceux ayant un caractère régulier fixés annuellement par le Conseil Municipal, et, plus généralement, tous les tarifs au profit de la Commune, n'ayant pas un caractère fiscal et non fixés par le Conseil Municipal, y compris le montant des cautions ;
- 3) De procéder, dans la limite de l'enveloppe globale d'emprunt votée dans le cadre du Budget Primitif ou du Budget Supplémentaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au « III » de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférant aux contrats d'assurance de la Commune jusqu'à un seuil de 50.000 € ;
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux ;
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, ou y renoncer ;
- L'exercice du droit de préemption est délégué dans le cadre d'une marge de plus ou moins 10 % de l'évaluation du Service des Domaines;
- 16) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre ;
- 18) De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500.000 € par année civile par budget ;
- 21) D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;
- 22) D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme ;
- 23) De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;
- 24) D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur le Maire pourra se faire suppléer dans ces délégations par *Madame ROBIN Nathalie*, Première Adjointe au Maire.

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

23 AVR. 2014

**CASTELSARRASIN - 82**  
Conseillers en exercice :

Présents : .....

Votants : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère régulier de l'acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :


Transmission en Sous-Préfecture le : 23/4/2014

Publication le : 23/4/2014

Notification le : .....

LE MAIRE

J-Ph BESIERS



Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (Mme LOUBIERES-ARNAL, MM. BONNEVIE, ANGLES, Mmes GAMBARA, HAUDELAYOUS, M. CHAUDERON)